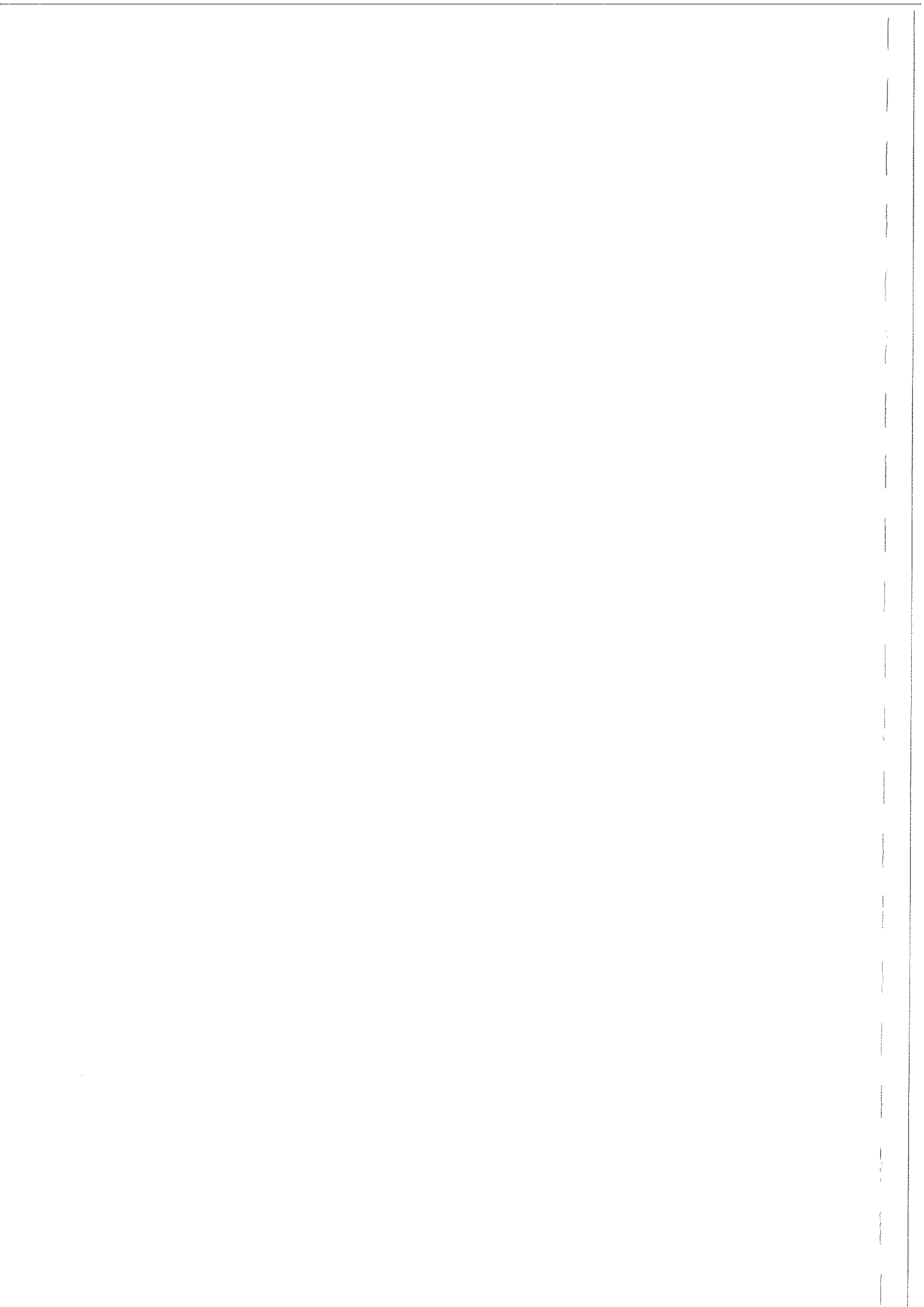


*Le secret de l'État de la République  
française est garanti par la loi*



## *Bilan de la concertation menée dans le cadre du projet*

Depuis le lancement des premières réflexions et démarrage des premières études relatives au projet éolien du Pays Jusséen, les élus locaux ont été impliqués dans le choix de la zone et la population a pu être informée par différents moyens.

### *Zone de développement éolien*

La création d'une zone de développement éolien était, jusqu'en mars 2013, un prérequis indispensable au lancement d'un projet éolien. Menée à l'initiative des communes ou de la communauté de communes, elle permettait d'impliquer largement les élus locaux dans la définition du ou des secteurs favorables à l'éolien.

En 2006, la société Vent Invest (devenue Global Wind Power France en 2009 suite à un changement de statut), identifie un potentiel éolien sur le territoire de la communauté de communes du Pays Jusséen (CCPJ). Elle prend ainsi contact avec les élus de la CCPJ afin d'obtenir leur accord de principe sur le lancement d'études de faisabilités et la création d'une ZDE.

La CCPJ entreprend dès lors des réflexions autour de la création d'une ZDE. En effet, le dispositif de Zone de Développement Eolien, introduit dans la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005, permet aux collectivités de participer pleinement au développement de l'énergie éolienne dans une démarche de concertation et d'information et d'assurer une croissance équilibrée de cette source d'énergie tout en limitant l'impact paysager.

La CCPJ estime ainsi que l'énergie éolienne, énergie nouvelle et peu développée, constitue pour la collectivité un élément nouveau de développement économique sur la base d'un projet structurant et concerté. La création d'une ZDE suscite des réflexions sur la participation de la CCPJ aux enjeux des énergies renouvelables et au développement durable de son territoire.

Elle rejoint les travaux entamés sur l'utilisation de la ressource Bois Energie et le projet d'une chaufferie Bois dans le centre de Jussey visant à chauffer tous les bâtiments publics du champ de foire (écoles, collège, crèche, gymnase, maison de retraite...).

Enfin, les retombées financières générées par les installations éoliennes constituent des ressources supplémentaires permettant d'envisager de nouveaux projets de développement sur un territoire qui souffre de déclin démographique et d'un contexte économique difficile.

La ZDE du Pays Jusséen, initiée et soutenue par l'ensemble des élus de la Communauté de Communes du Pays Jusséen et les conseils municipaux des communes membres répond aux objectifs de la loi.

Après délibération, chacun des dix-sept conseils municipaux de la CCPJ a accepté le transfert de compétence ZDE à la Communauté de Communes.

Les membres du Conseil Communautaire du Pays Jusséen ont, pour leur part, voté à l'unanimité la modification des statuts afin d'ajouter la compétence « proposition et création des périmètres de zones de développement éolien ».

Ils ont également voté à l'unanimité la proposition de création d'une zone de développement éolien sur le territoire de la CCPJ. Cette dernière délibération informe des études entreprises par la société Vent Invest sur le territoire de Vitrey-sur-Mance

Courant 2009 : un dossier de création de ZDE retient et propose 4 zones favorables réparties sur six communes de la CCPJ :

- Zone 1 : Cintrey
- Zone 2 : Vitrey-sur-Mance, Rosière-sur-Mance, Saint-Marcel
- Zone 3 : Jussey
- Zone 4 : Raincourt

La CCPJ conduit une nouvelle réflexion et dépose en 2011, un nouveau dossier de création de ZDE sur les communes de Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel.

Le 15 janvier 2013, la ZDE est créée par arrêté préfectoral sur les communes de Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel.

**Ce processus, qui a duré 6 ans, a permis d'impliquer tous les élus de la CCPJ. Divers conseils municipaux ou communautaires ont accompagné cette étude. La population a pu être informée, en plus des compte-rendu de conseils, par des parutions dans le bulletin de la CCPJ, ou par l'arrêté de création de ZDE qui a été affiché dans les 11 communes limitrophes. Cette étude de ZDE est aussi le fruit d'une forte concertation avec les services de l'Etat. Son approbation par le préfet témoigne de la pertinence du site retenu. Il était en effet, sur le territoire de la communauté de communes, celui qui était le mieux adapté à l'installation d'un parc éolien présentant des impacts limités sur le paysage, l'environnement et les habitants.**

### *Concertation avec les élus locaux*

**11 décembre 2006** : Délibération de la CCPJ en faveur de l'étude de faisabilité d'un projet éolien par la société Vent Invest

**19 mai 2008** : Délibération de la CCPJ en faveur de l'étude de ZDE et de l'ajout de la compétence ZDE dans les statuts.

**19 mai 2009** : Délibération de la CCPJ approuvant les 4 secteurs retenus pour la ZDE.

**31 janvier 2011** : Délibération de la CCPJ approuvant le nouveau secteur de ZDE sur les communes de Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel.

**30 janvier 2012** : Délibération de la CCPJ approuvant la mise à jour du dossier et la poursuite de l'étude ZDE.

**19 septembre 2013** : Délibération du conseil municipal de Saint-Marcel en faveur de la poursuite du projet et du dépôt des demandes de PC et d'exploiter par Global Wind Power (voir annexe)



**21 septembre 2013** : Délibération du conseil municipal de Vitrey-sur-Mance en faveur de la poursuite du projet et du dépôt des demandes de PC et d'exploiter par Global Wind Power (voir annexe)

**20 décembre 2013** : Délibération du conseil municipal de Rosières-sur-Mance en faveur de la poursuite du projet et du dépôt des demandes de PC et d'exploiter par Global Wind Power (voir annexe)

**24 février 2014** : délibération de la Communauté de communes des Hauts du Val de Saône en faveur de la poursuite du projet et du dépôt des demandes de PC et d'exploiter par Global Wind Power (voir annexe)

### *Concertation avec les services de l'Etat*

- Réunion avec le directeur du STAP - 2007
- Réunions avec la DIREN – 2008/2009
- Réunions avec la DREAL – 2013/2014
- Réunions avec le Secrétaire Général et le Préfet de Haute-Saône - 2014

### *Bulletins d'information*

Les habitants de la communauté de communes ont été informé de l'étude de ZDE en cours à 2 reprises en **2008 et 2009** par le biais du bulletin d'information de la communauté de communes du Pays Jusséen (Voir annexes).

### *Permanences publiques*

Souhaitant informer les habitants de l'avancement du projet et répondre directement à leurs questions, nous avons décidé, après le dépôt des demandes d'autorisation et préalablement à l'enquête publique, d'organiser des permanences publiques dans les mairies de Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel.

Ainsi, 5 réunions ont eu lieu les 21 et 28 octobre 2014. Les plages horaires variées ont permis au plus grand nombre de pouvoir s'y rendre.

Les habitants des 3 villages ont tous été informés de l'avancement du projet et des dates prévues par une lettre qui leur a été adressée (voir annexes) au préalable.

### *Réunions publiques*

Une première réunion publique d'information a été organisée le 1<sup>er</sup> mars 2011 en mairie de Rosières-sur-Mance. Cette réunion a permis de présenter l'avancement du dossier de ZDE et le secteur qui avait été retenu sur Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel.

Suite au dépôt des demandes d'autorisation et préalablement à l'enquête publique, nous avons jugé opportun d'organiser, en plus des permanences publiques, une réunion publique en mairie de Vitrey-sur-Mance. Celle-ci a eu lieu le 5 novembre 2014.

La réunion a été annoncée par affichage dans les 3 mairies du projet et dans la boulangerie de Vitrey.

### **Intervenants :**

- Guillaume Oddon – chef de projets chez Global Wind Power
- Agnès Busquet – chef de projets chez Global Wind Power
- Christophe Nominé – chef de projets chez Global Wind Power
- Olivier Van Poucke – Gérant du bureau d'études Bocage Paysage
- Olivier Dubray – Directeur du SICAE Est
- René Collenot – Maire de Vitrey-sur-Mance
- Lydie Bilichtin – Vice-Présidente de la Comcom des Hauts du Val de Saône
- Marie-Pascale Paulin – agent de développement à la Comcom des Hauts du Val de Saône

### **Public :**

- 80 personnes environ
  - o 30 de Vitrey-sur-Mance
  - o 2 de Rosières-sur-Mance
  - o 2 de Saint Marcel
  - o 6 de Betoncourt-sur-Mance
  - o 40 environ de Haute Marne (Laferté, Pisseloup, association d'opposants Pays Vannier en majorité) et des Vosges

### **Thématiques abordées :**

Le support de la présentation faite par les intervenants est ci-annexé.

Voici une liste des sujets abordés et des questions posées, que ce soit durant les permanences ou les réunions publiques :

### **Questions sur l'éolien en général :**

- Financement et coût de l'éolien
  - o Quel impact sur la CSPE
  - o Tarif d'achat de l'électricité produite
  - o Coût de l'éolien en comparaison avec les autres modes de production d'électricité
- Efficacité de l'éolien
  - o Contexte réglementaire / objectifs régionaux, nationaux et européens de production d'énergie renouvelable
  - o Intégration dans le mix énergétique
  - o Nécessité de compenser avec d'autres sources d'énergie (polluantes)
  - o Utilité de l'énergie éolienne en France

### **Questions sur le projet du Pays Jusséen**

- Historique du projet – choix du site
  - o ZDE
  - o Schéma Régional Eolien Franche Comté
- Rôle des acteurs du projet
  - o Présentation de Global Wind Power
  - o Présentation de la société de projet WP France 5
  - o Rôle des élus locaux
  - o Rôle de l'Etat qui autorise la ZDE et le parc éolien
  - o Prise en compte de l'avis des habitants (concertation – enquête publique)

- Caractéristiques du projet
  - o Implantation du parc
  - o Modèles d'éoliennes envisagés
  - o Distance aux habitations
- Raccordement au réseau électrique
  - o Intégration au réseau local du SICAE
  - o Intégration dans le réseau national
- Location des terrains
  - o Les terrains d'implantations sont-ils achetés ou loués ?
  - o Montant de la location (loyer)
  - o Modalité de la location (bail emphytéotique)
- Démantèlement du parc éolien
  - o Réglementation relative au démantèlement
  - o Qui est responsable du démantèlement
  - o Qu'est ce qui doit être démantelé
  - o Quel est le cout du démantèlement
- Gisement éolien
  - o Niveau de gisement éolien
  - o Rentabilité du projet

#### **Questions sur les impacts du projet :**

- Retombées fiscales pour les communes
  - o Montant estimés pour les différents niveaux de collectivités (commune, ComCom, département)
  - o Utilité et utilisation de ces retombées
- Immobilier
  - o Impact sur le prix des habitations alentours
  - o Marché immobilier local morose / Cas particulier des étrangers (villégiature)
- Impacts sur l'avifaune
- Paysage
  - o Balisage lumineux
  - o caractère touristique du secteur
- Acoustique
  - o Réglementation relative à l'impact acoustique des parcs éoliens
  - o Précisions sur l'étude sur l'impact acoustique menée pour le projet
  - o Principaux résultats de cette étude

**Suite à cette phase de concertation, nous n'avons reçu aucune demande de renseignement par écrit ou par téléphone. Cela laisse penser que l'information donnée était complète et compréhensible.**

### *Brochure et sites internet*

Afin d'accompagner cette concertation préalable et de distribuer une information claire et simple, nous avons réalisé une brochure d'information sur le projet du Pays Jusséen (Voir annexe).

Cette brochure a été distribuée durant la réunion publique, mise à disposition dans les 3 mairies du projet, adressée aux élus des communes situées dans le rayon d'enquête publique (6 km), et mise en ligne sur le site dédié au projet, ainsi que sur le nouveau site de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône (voir annexes). Nous avons en effet souhaité créer une page dédiée au projet : [www.paysjusseen-eolien.fr](http://www.paysjusseen-eolien.fr)

### *Articles de presse*

Plusieurs articles ont été publiés dans l'Est Républicain en 2014 (voir annexes). Cela a permis d'informer la population sur l'avancement du projet et l'enquête publique à une échelle plus large.



## ***ANNEXES***

# Communauté de Communes du Pays Jusséen

## En Bref

### ■ Hôtel d'entreprise à Jussey

La Communauté de Communes et Action 70 (la société d'économie mixte de développement économique du département) ont décidé de construire un Hôtel d'entreprise sur la zone d'activité du Clolois à Jussey. Il s'agit d'un bâtiment de 4 cellules locatives pour accueillir des artisans.

### ■ Recherche de médecin à Vitrey sur Mance

La Communauté de Communes du Pays Jusséen, préoccupée par la difficulté de renouvellement des professionnels de santé, tente de favoriser une offre de soin de qualité sur son territoire. Une recherche active est engagée pour installer un nouveau médecin à Vitrey, au côté du Docteur Zola. Nous espérons en accueillir un au cours de l'année.

### ■ Schéma d'assainissement sur nos 17 communes

Le conseil communautaire a décidé d'élaborer un schéma d'assainissement sur toutes les communes de la CC (hors Aisey Richecourt et Villars le Pautel qui ont déjà conduit l'opération). Un cabinet d'étude va être recruté très prochainement pour élaborer le schéma d'assainissement et le zonage.

### ■ Création d'une Zone de Développement Éolien

Les orientations de la politique énergétique française visent à mieux maîtriser la demande d'énergie, diversifier les sources d'approvisionnement énergétiques, afin de lutter contre l'effet de serre, préserver l'environnement et la santé. Pour prendre part à cet enjeu, la Communauté de Communes souhaite identifier le potentiel éolien de son territoire. La procédure de création de zone de développement éolien permettra d'étudier la faisabilité d'implantation d'éoliennes. Si cette étude ouvre la possibilité d'installer des éoliennes, une concertation étroite avec la population sera conduite.

### ■ Les concerts de cet été

Les Estivales de Saône sillonnent le département de la Haute-Saône du 1<sup>er</sup> au 15 août. Trois villages de la Communauté de Communes accueilleront un concert pour une soirée festive en campagne.

Nous remercions les habitants et associations qui s'impliquent au côté des Estivales pour créer ces événements appréciés du public. Les concerts :

- Jussey, le 1<sup>er</sup> août place de la Mairie à 20h30.
- Molay, le 7 août
- Rosières sur Mance, le 14 août.

Sans oublier le Marché Nocturne de Bougey, le 18 juillet, celui de Villars Le Pautel, qui aura lieu le 26 juillet, et l'opéra promenade "Carmen" qui se déroulera à Ormoys le 24 juillet.

## MULTIMEDIA

### Le Cyber Esp@ce de Jussey

Créé en novembre 2001, le Cyber Esp@ce est une salle multimédia fondée par la CC du Pays Jusséen. Elle permet à ceux qui le désirent de se connecter à Internet ou d'effectuer divers travaux sur ordinateurs.

De nombreux services gratuits sont proposés : connexion de moins de 15 mn gratuite, consultation gratuite pour la recherche d'emploi, etc...

Le Cyber Esp@ce est ouvert toute l'année, y compris pendant les grandes vacances.

Horaires d'ouvertures :

Mardi : 10h à 12h - 14h à 19h

Mercredi : 10h à 12h - 16h à 19h

Jeudi : 14h à 17h

Vendredi : 14h à 19h

Samedi : 10h à 12h - 14h à 18h

### Les Bornes Internet Publique

Les BIP sont des points informatiques mis gratuitement à la disposition du public. Situées dans des lieux publics, au sein de plusieurs communes, elles sont ouvertes à tous.

Voici les lieux et les horaires d'accès aux Bornes Internet Publique :

**CEMBOING - Mairie :**

Horaires d'ouverture : lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 - jeudi de 14h à 18h

**AISEY-ET-RICHECOURT - Mairie**

Horaires d'ouverture : vendredi de 9h à 11h

**VERNOIS-SUR-MANGE - Mairie**

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi de 17h à 19h - jeudi de 15h à 18h30

**CHAUVIREY-LE-CHÂTEL - Mairie**

Horaires d'ouverture : lundi et mercredi de 9h à 12h



# Communauté de Communes du Pays Jusséen



Bulletin d'Information de la Communauté de Communes du Pays Jusséen - premier semestre 2009

## AGENDA

### Programme culturel mars-avril 2009

**Dimanche 15 mars :**  
Conte tout public : "Contes  
contés de la Comté" - 18h -  
salle des fêtes - Jussey

**Vendredi 27 mars :**  
Cinéma : "De l'autre côté du  
lit" - 20h30 - salle de l'AFR -  
Jussey

**Jeudi 2 avril :**  
Cinéma social : "Courts  
métrages" - 20h30 - salle des  
fêtes - Jussey

**Vendredi 3 avril :**  
Cinéma social : "Premières  
neiges" - 20h30 - salle des  
fêtes - Vitrey-sur-Mance

**Samedi 18 avril :**  
Forum des Associations -  
10h-18h - Jussey Centre

**Mercredi 22 avril :**  
Cirque Jeune Public : "Les  
Frères Panini" - 15h - Jussey

**Vendredi 24 avril :**  
Cinéma : "Louise Michel" -  
20h30 - salle de l'AFR -  
Jussey

**Mercredi 29 avril :**  
Jacques Boilley - Chanson  
3-11 ans - 15h - Jussey

Plus d'infos ?  
Rendez-vous sur le site  
Internet de la CC du Pays  
Jusséen

[www.paysjussean.org](http://www.paysjussean.org)



## ■ Entre satisfaction et optimisme !



Dans un contexte général plutôt sombre dû à la crise, je veux vous dire mon sentiment de satisfaction et d'optimisme eu égard à notre communauté de communes !

Côté satisfaction, celle-ci tient à TROIS choses :

- **Le renforcement de notre Intercommunalité** d'abord, avec les adhésions récentes des communes de Ranzevelle et de Corre.

Aujourd'hui la CCPJ compte DIX NEUF communes pour environ 5 000 habitants.  
- **L'action conduite dans les différents domaines** : culturel, économique, de santé, et de communication ensuite, avec l'avancement de quelques dossiers importants, par exemple :

- la construction d'un hôtel d'entreprises sur la zone artisanale du Clolois (les travaux ont débuté) ...c'est la possibilité à terme d'accueillir QUATRE nouvelles entreprises.

- ou encore, la mise « sur les rails » de la maison médicale de Vitrey avec le démarrage des travaux d'aménagement, pour une « livraison » fin 2009 ... et surtout l'adhésion de nombreux professionnels de santé à ce projet.

- **L'état d'esprit général au sein de la CCPJ** enfin, avec beaucoup d'implication, d'engagement et de simplicité individuelle et collective, la complémentarité des compétences, beaucoup de sérieux et d'application, tant chez les élus qu'au niveau des permanents.

Côté « optimisme », c'est l'espoir de voir aboutir à moyen terme des projets innovants sur notre territoire :

- **Un projet ZDE** (Zone de Développement Eolien), celui-ci est en attente d'une autorisation de Mr le Préfet.

- **Un projet bois énergie** (chaufferie automatique au bois déchiqueté et plate forme de stockage), celui-ci devrait connaître des avancées significatives en 2009.

- **Un projet CFT** (Charte Forestière de Territoire) au niveau des communautés de communes des Belles Fontaines, de Saône et Coney, des Vertes Vallées et du Pays Jusséen ; celui-ci est au stade du lancement.

En conclusion, l'esprit communautaire avance et même si beaucoup reste à faire, les choses progressent et c'est tout bénéfique pour notre territoire et pour vous tous.

*Jacky Favret, Vice-président de la CC du Pays Jusséen  
et Maire de Blondfontaine,*

## Bulletin d'Information - Premier semestre 2009

Ont participé à ce Bulletin d'Informations : Frédéric BUISSON, Jacky FAVRET, Christian JAMEY, Françoise VIGNERON, Patrick GALLAUZIAUX, Monique BOUILLLOUD, Sylvain RINGENBACH, Marie Pascale PAULIN & Jessica FOUET

Premier semestre 2009 1



Puteaux, le 8 octobre 2014

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le présent courrier pour vous informer de l'avancement du projet de **parc éolien du Pays Jusséen**.

La société Global Wind Power, acteur engagé dans l'énergie éolienne en Europe, étudie depuis plusieurs années la possibilité d'installation d'un parc éolien, constitué de 8 éoliennes, sur les communes de Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel.

Ce parc éolien bénéficiera économiquement à votre commune et permettra à la Franche-Comté d'atteindre ses objectifs en matière de production d'énergie de source renouvelable. Il produira l'énergie consommée par environ 19 000 foyers et permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre et ainsi de lutter contre le changement climatique.

Ce projet, mené en partenariat avec la Communauté de Communes des Hauts du Val-de-Saône (anciennement Pays Jusséen), a commencé en 2006 lorsque les études d'une Zone de Développement Eolien (ZDE) ont été lancées. Cette ZDE a été autorisée en janvier 2013.

Global Wind Power a ensuite mené des études techniques pour valider le projet et le dimensionner :

- > Quantification du gisement éolien ;
- > Etude de la faune et de la flore du site ;
- > Etude de l'intégration des éoliennes dans le paysage ;
- > Estimation du bruit des éoliennes, etc.

Une fois ces études terminées, Global Wind Power a déposé, en 2014, une demande d'autorisation en Préfecture.

Le projet étant aujourd'hui en instruction, il nous paraît important de vous en présenter son avancement et ses principales caractéristiques. Nous souhaitons aussi répondre à vos questions et aux interrogations que l'énergie éolienne pourrait susciter.

**Pour cela, nous allons organiser des permanences dans votre mairie. Elles auront lieu aux dates suivantes :**

- > Mairie de Vitrey-sur-Mance : 21 et 28 octobre de 13 h à 15 h
- > Mairie de Rosières-sur-Mance : 21 octobre de 9 h à 10 h
- > Mairie de Saint-Marcel : 21 octobre de 10 h 30 à 11 h 30

Dans l'attente de vous y rencontrer, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Contact : Guillaume Odon - Chef de projet eolien - france@globalwindpower.com - Tel 01 73 09 07 89

Guillaume Odon  
Chef de projet éolien



## Pays Jusséen

Participons à la transition  
énergétique  
de notre territoire

  
www.paysjusseem-eolien.fr

Madame, Monsieur,

Souhaitant présenter le projet éolien du Pays Jusséen au plus grand nombre et répondre à vos interrogations au mieux, Global Wind Power tiendra deux permanences ouvertes au public en mairie de Vitrey-sur-Mance le :

**mardi 28 octobre 2014**  
de 13h à 15h et de 17h à 19h

Dans l'attente de vous y retrouver, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Guillaume Oddon  
Chef de projet éolien



**Global Wind Power**

Contact : Guillaume Oddon, Chef de projet éolien - [rence@globalwindpower.com](mailto:rence@globalwindpower.com) - Tél. 01 73 00 07 89



## Parc éolien du **PAYS JUSSEEN**



### Présentation du projet



### Loi sur la transition énergétique



Adoptée le 14 octobre 2014

- **32 % d'énergie renouvelable** dans la consommation finale française en 2030 (10 % en 2013)
- **600 MW éoliens** installés en Franche Comté en 2020 (30 MW en 2014)



## Couts et prix de l'électricité



### Nucléaire (cout de production – Cour des Comptes)

- > Nucléaire ancien : 59,8 €/MWh (62 €/MWh avec prolongement de 40 à 50 ans)
- > EPR Flamanville : 107 €/MWh (estimé)

### Energies Renouvelables (Prix tarif d'achat – supérieur au cout de production)

- > Eolien : 63 à 77 €/MWh sur 20 ans (selon les sites)
- > Photovoltaïque : de 71 à 279 €/MWh (selon le type d'installations)

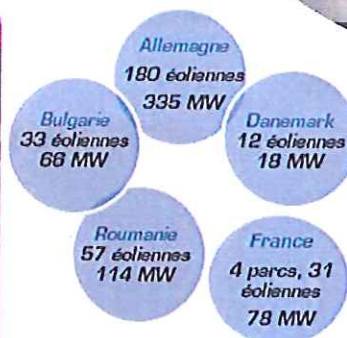
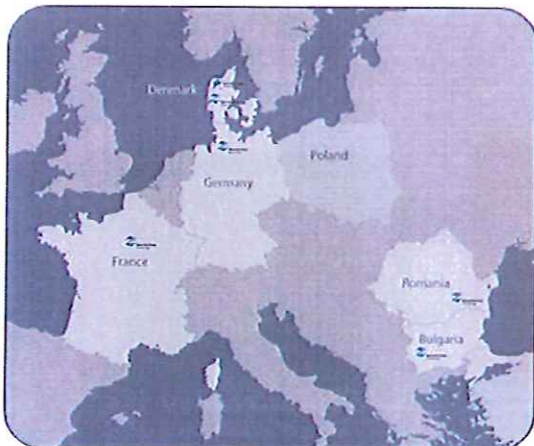
### Prix d'achat par le particulier

- > Tarif Bleu EDF : 106 à 153 €/MWh (Heure Creuse ou Pleine) dont CSPE : 16,5 €/MWh



www.globalwindpower.com

## Global Wind Power



### Filiale française

Construction et exploitation du 1er parc éolien public sur la commune de Montdidier (80 - Somme)



www.globalwindpower.com

## Nos métiers



**Développement**

**Construction  
clé en main**

**Gestion technique  
et commerciale**



www.globalwindpower.com

## Les étapes du projet éolien



**Développement**



**Prospection –  
Zone de  
Développement  
Eolien  
2006 - 2013**

- Identification du secteur favorable
- Accords de principe des élus
- ZDE
- Accords fonciers

**Etudes projet  
2013 – 2014**

- Etude d'impact sur l'environnement, la santé et le paysage
- Pré-étude de raccordement

**Instruction  
2014 – 2015**

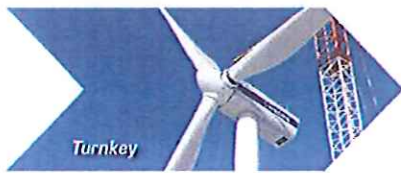
- Concertation préalable
- Enquête publique
- Echanges avec services de l'Etat
- Mât de mesure du vent



www.globalwindpower.com



## Les étapes du projet éolien



Construction



Préparation  
construction  
Début 2016



Construction  
Fin 2016

- Raccordement
- Financement

- Génie civil
- Montage des turbines
- Raccordement
- Mise en service



www.globalwindpower.com

## Les étapes du projet éolien



Exploitation



Exploitation  
20 ans



Post-exploitation

- Production d'électricité
- Maintenance

- Remplacement des éoliennes
- Démantèlement et réaménagement final



www.globalwindpower.com

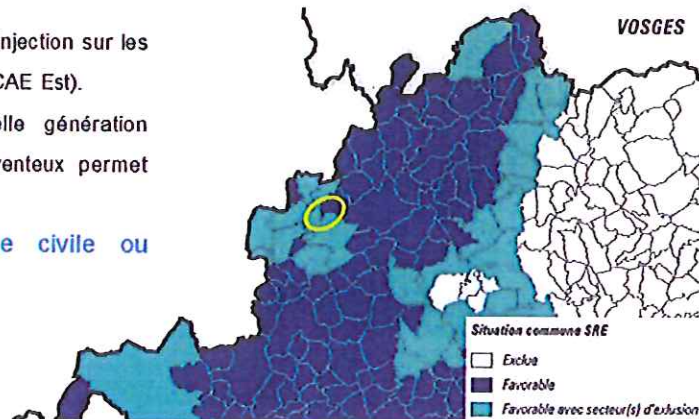
## Choix du site

- ❑ **ZDE** : Concertation des élus de la CCPJ et approbation des services de l'Etat.
- ❑ **Site adapté à l'installation d'un parc éolien**, présentant des impacts limités sur le paysage, l'environnement et les habitants.
- ❑ **SRE** : communes du projet classées favorables à l'installation d'un parc éolien.
- ❑ **Raccordement** : Il existe des capacités d'injection sur les postes de Vitrey et Jussey (gestionnaire : SICAE Est).
- ❑ **Evolution technologique** : La nouvelle génération d'éoliennes plus adaptée aux sites peu venteux permet l'exploitation du parc.
- ❑ **Absence de servitude aéronautique civile ou militaire**



Situation des communes au SRE

VOSGES



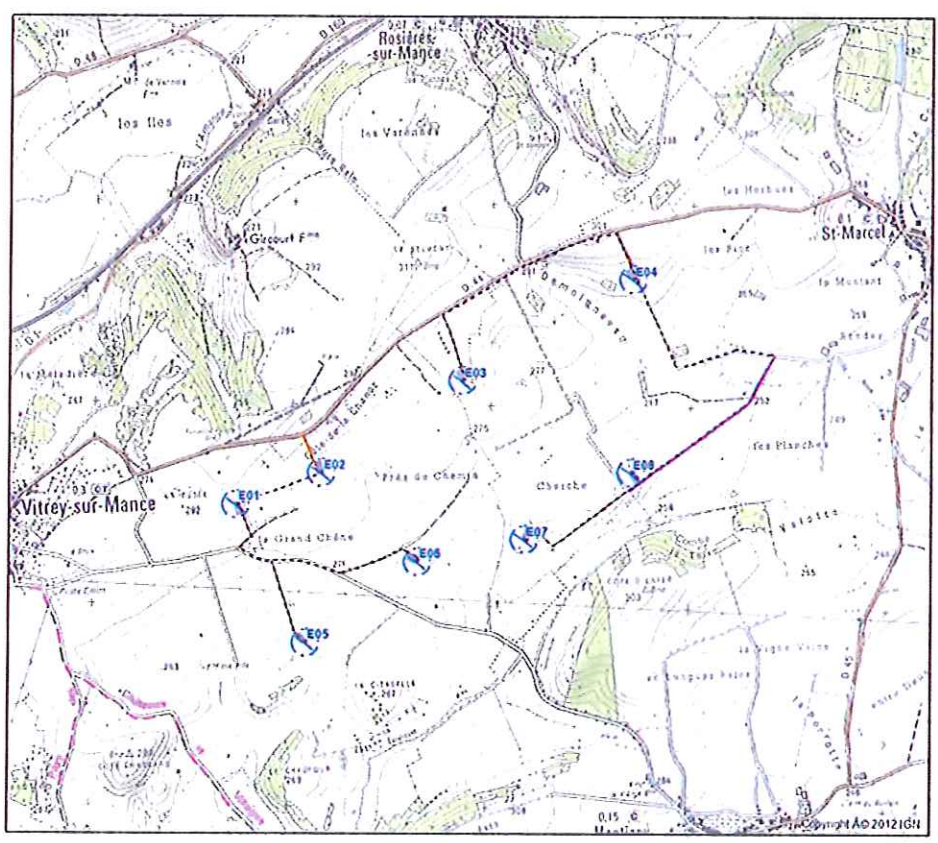
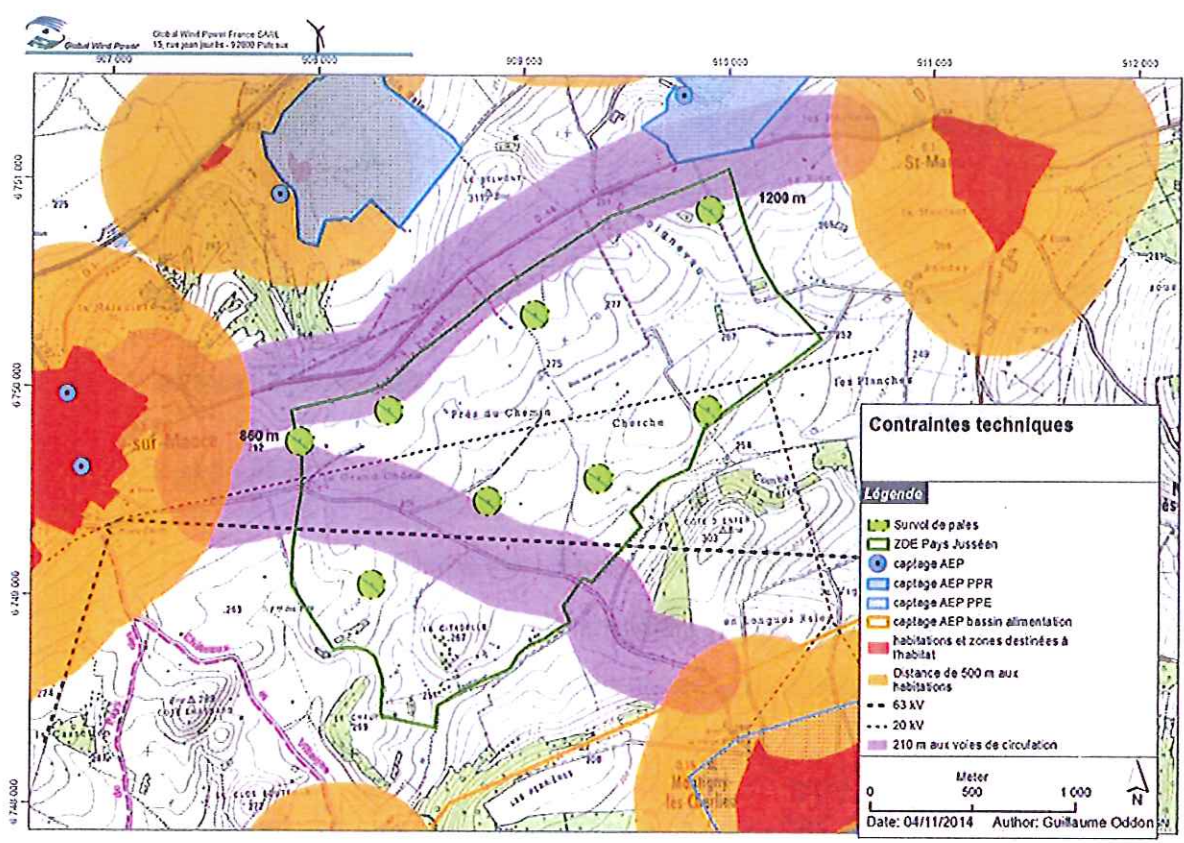
## Un projet adapté aux contraintes locales

L'implantation du parc éolien est la résultante de nombreux paramètres :

- ❑ **Concertation dans le cadre de la ZDE**
- ❑ **Contraintes d'implantation** : techniques, environnementales (avifaunes, chiroptères), foncières.
- ❑ **Modèle d'éoliennes adapté à un gisement de vent assez faible** :
  - ❑ **Vestas V126** - 3.3 MW
  - ❑ **Nordex N131** - 3.0 MW









# Acoustique



- L'AFSSET ne préconise pas de distance d'éloignement standard mais **des études au cas par cas**.
- Une **étude acoustique** a été conduite dans le cadre du projet – prise en compte du relief, du vent et de l'implantation des éoliennes – 2 modèles étudiés
- Le parc éolien ne doit pas dépasser certaines **émergences acoustiques** (5 db le jour, 3 db la nuit – par rapport au bruit sans éolienne – si le bruit total dépasse 35 db)
- Un **suivi acoustique** est obligatoire après mise en service des éoliennes
- En cas de **non respect** : bridages, arrêt ou démantèlement des éoliennes
- Evolution technologique : **éoliennes plus silencieuses**

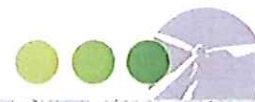


www.globalwindpower.com

# Paysage



## C2 - Contexte éolien



On ne recense, au mois de janvier 2014, aucun projet construit dans l'aire d'étude.

Le seul projet éolien autorisé sur les abords du territoire est le parc éolien de La Roche-Morey, Bourguignon-les-Morey et Fouvent-Saint-Andoche à 12,8 km du périmètre de la ZDE du Pays Juséen (sur la ZDE des 4 rivières).

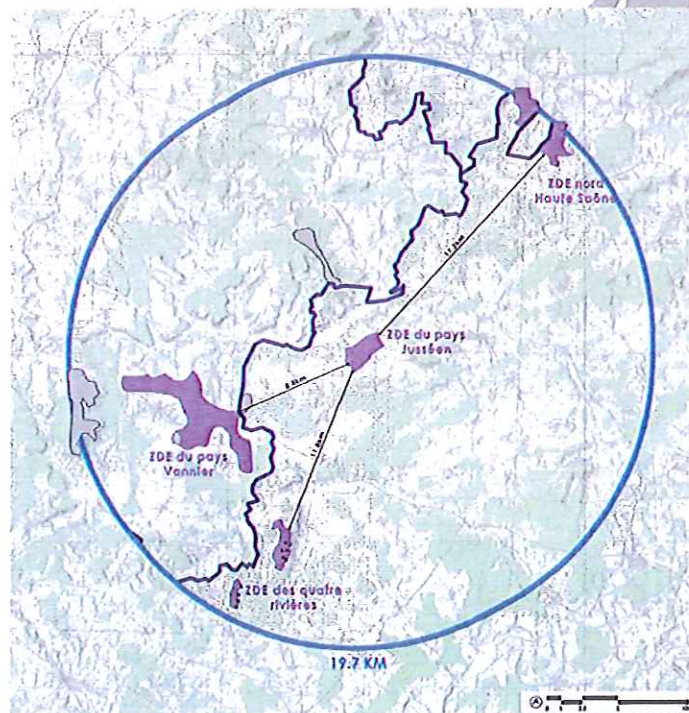
Le permis de construire a été accordé en 2009 et fait actuellement l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

Les zonages ZDE validés par les régions Franche-Comté, Champagne-Ardenne et Lorraine se situent à bonne distance du pays Juséen.

La ZDE la plus proche - ZDE du pays Vannier - est à plus de 8 kilomètres du territoire potentiel d'accueil.

Les projets s'implantant sur ces territoires seront potentiellement visibles mais suffisamment éloignés pour permettre une réelle différenciation par leur positionnement et leur typologie d'implantation.







- Aire d'étude
- Limites départementales
- ZDE acceptées
- ZDE refusées
- projet éolien 4 rivières

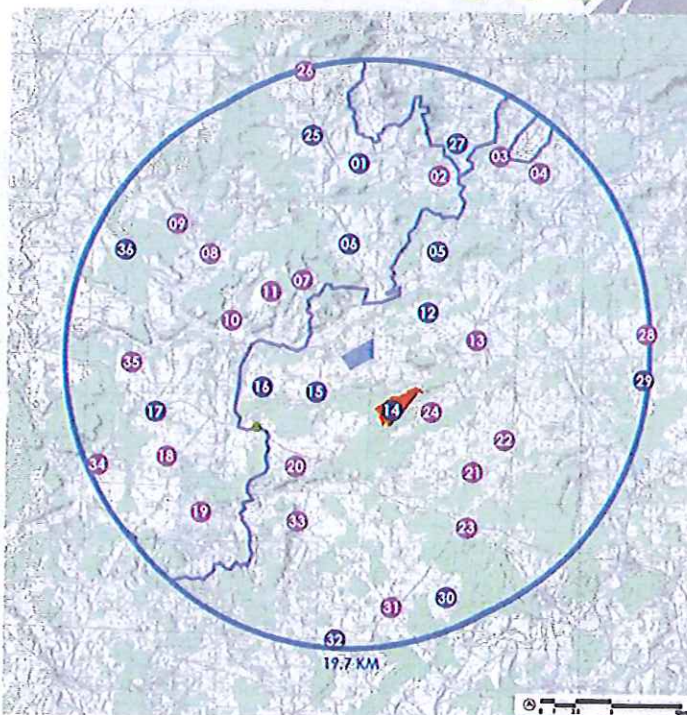


carte mise à jour janvier 2014 - données issues de Comen DREAL Franche-Comté et Champagne-Ardenne (fond IGN 1/50,000)

Étude d'impact - volet paysage - Pays Juséen - Epure paysage

## C7 - Patrimoine

-  Aire d'étude
-  Site d'implantation
-  Patrimoine inscrit aux monuments historiques
-  Patrimoine classé aux monuments historiques
-  Site classé - abbaye de Chailieu
-  Site naturel - le chêne de la Vierge (La Guarte)

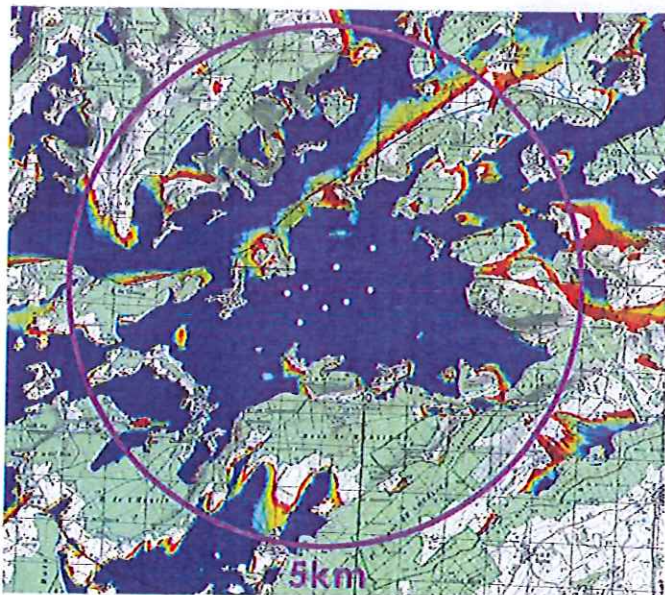


carte mise à jour janvier 2014 (fond IGN 1/50,000)

Étude d'impact - volet paysage - Pays Lusséen - Evre paysage

30

## E4 - Comparatif de pré visualisations lointaines



carte mise à jour janvier 2014 (fond IGN 1/50,000)

Dans les 5 kilomètres, la quasi totalité de l'emprise est impactée par le projet éolien, les huit éoliennes étant majoritairement visibles.

Le relief et les zones boisées permettent néanmoins de créer des écrans en direction du nord ouest et du sud est.

Cela préserve quelques sites comme les plaines au nord de Bougey, le sud du bois de Montigny, la commune de Velfes et ses abords ...

La vallée de l'Amance est en grande partie impactée par le projet. A noter que les cartes de IV compabilisent une éolienne peu importe la fraction visible de celle-ci. Dans la majeure partie des cas, seul un bout de pale sera visible. L'impact ne signifie pas nécessairement un risque d'écrasement visuel.

Nombre de machines visibles :

-  1 éolienne
-  2 éoliennes
-  3 éoliennes
-  4 éoliennes
-  5 éoliennes
-  6 éoliennes
-  7 éoliennes
-  8 éoliennes

Étude d'impact - volet paysage - Pays Lusséen - Evre paysage

31





Turing Windrock Mite

9



10



## Raccordement électrique

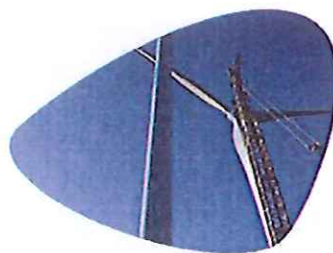


- Raccordement du parc éolien au **réseau SICAE**
- Intégration dans le **SRCAE** et le **SRRRER**
- Projet entrant dans le cadre du **PLTECV**





## Démantèlement



- Prévu au code de l'environnement
- A la charge de l'exploitant du parc éolien
- Garanties financières constituées avant les travaux
- L'Etat peut organiser le démantèlement en cas de défaillance



www.globalwindpower.com

## Le parc éolien en chiffres



- 8 éoliennes
- Puissance installée de 24 ou 26,4 MW – obj 600 MW Franche Comté
- Production équivalente à la consommation d'environ 20 000 foyers (chiffres ADEME)
- Investissement d'environ 35 M€
- Retombées fiscales pour les collectivités

	Retombées annuelles estimées
Communes et Communauté de Communes	196 000 €
Département	110 000 €
Région	14 000 €
Total	320 000 €



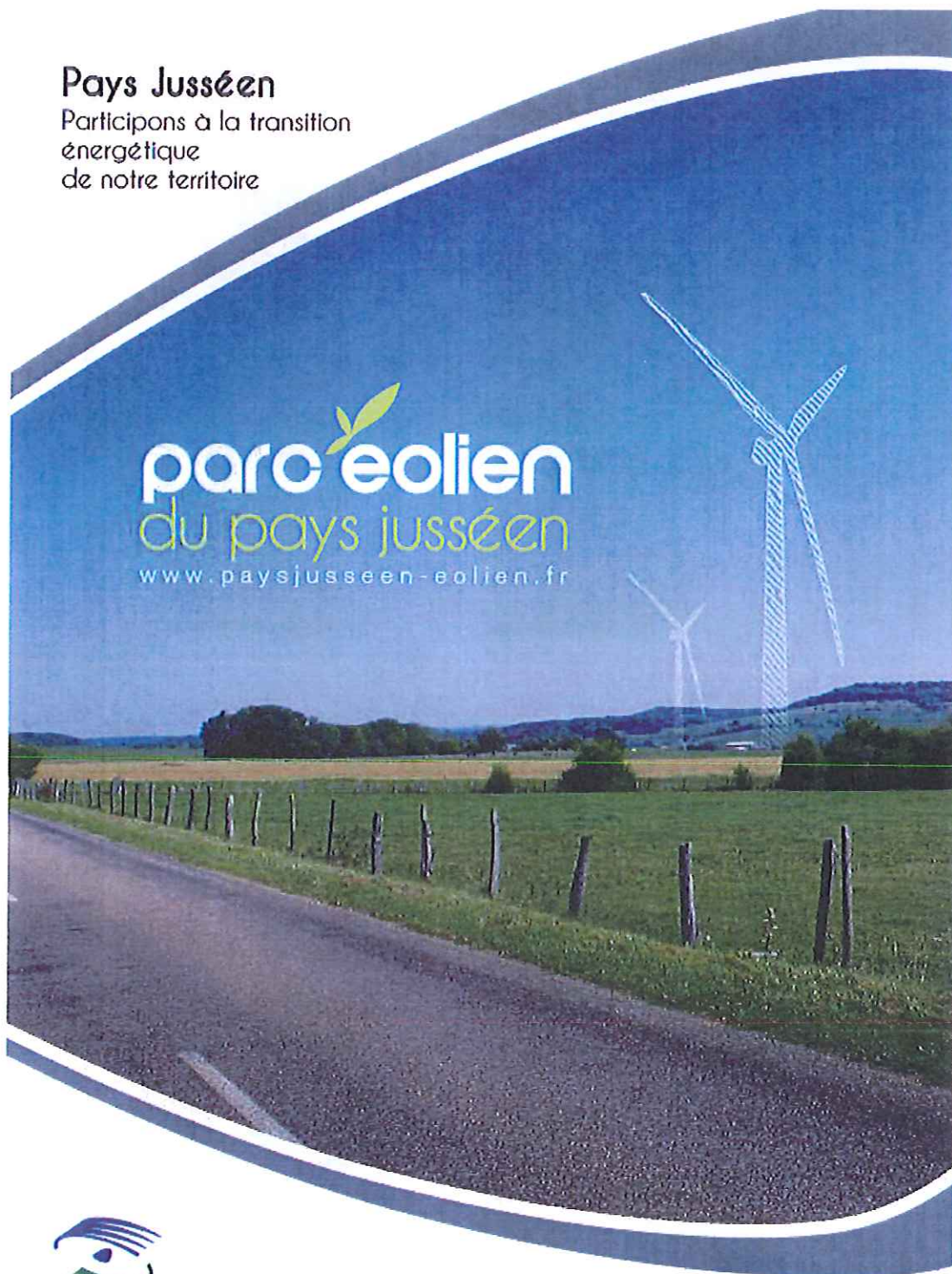
www.globalwindpower.com

*Brochure de présentation du projet*

## Pays Jusséen

Participons à la transition  
énergétique  
de notre territoire

  
**parc éolien**  
du pays jusséen  
[www.paysjusséen-eolien.fr](http://www.paysjusséen-eolien.fr)

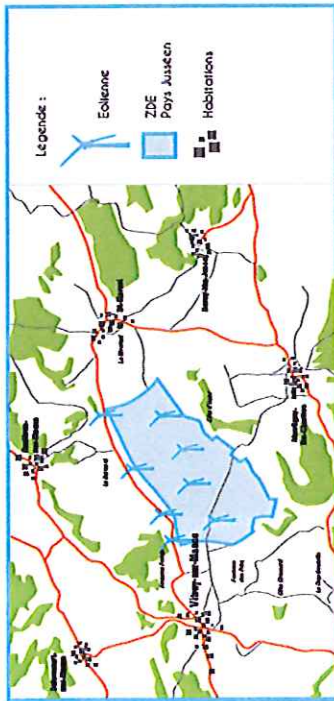


**Global Wind Power**



# parc éolien du pays jusséen

## PRÉSENTATION DU PROJET



Initié en 2006 en partenariat avec la communauté de communes, le projet est issu d'une réflexion intercommunale. Les éoliennes sont implantées dans la Zone de Développement Éolien (ZDE) du Pays Jusseé portée par les élus et autorisée en 2013. Les études techniques ont permis de valider la faisabilité du projet et de limiter son impact sur l'environnement et le paysage.

## POURQUOI DES ÉOLIENNES AU PAYS JUSSÉEN ?

Le site du Pays Jusseé est un site particulièrement bien adapté à l'éolien :

- > Il s'inscrit dans une Zone de Développement Éolien
- > Il est situé dans une zone favorable du schéma régional éolien de Franche-Comté
- > Il est suffisamment éloigné des villages environnants
- > Il a un impact limité sur l'environnement
- > Le paysage de plateaux est adapté au développement de l'éolien
- > Le réseau électrique local permet le raccordement du parc

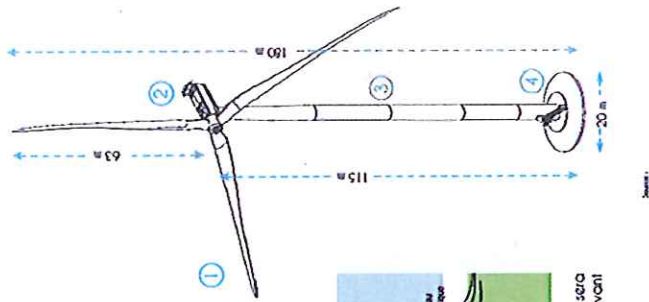


## COMMENT ÇA MARCHE ?

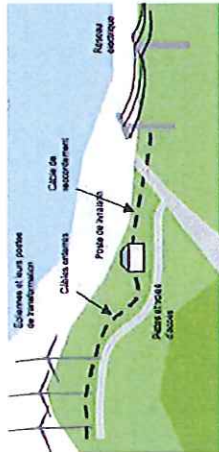
Le projet est conçu avec 8 éoliennes de type Vestas V126 ou Nordex N131 d'une puissance de 3 MW, spécialement adaptées aux sites comme celui du Pays Jusseé.

### Description d'une éolienne :

- 1 le pale sert à capter le vent
- 2 la nacelle contient la génératrice et produit l'électricité
- 3 le mât supporte les pales et la nacelle
- 4 la fondation enterrée stabilise l'éolienne



Le parc éolien sera raccordé au réseau électrique du SICAE EST par des câbles souterrains.



Après une vingtaine d'années d'exploitation, le parc éolien sera démantelé. Les garanties financières seront fournies au Préfet avant la mise en service par l'exploitant du parc éolien.

## CHIFFRES CLÉS



2006

Début des études

2013

Création ZDE

2014

Etudes techniques et environnementales

Début des démarches d'autorisation et concertation

2015

Autorisations d'exploiter et de construire

2016

Construction et mise en service

OBJECTIFS 2030

32 x d'énergie renouvelable dans la consommation d'énergie en France

## QUELQUES IDÉES REÇUES SUR L'ÉOLIEN

### Les éoliennes ont un impact sur ma santé : FAUX

La loi impose une distance de 500 mètres minimum entre les éoliennes et les habitations. L'habitation la plus proche du parc éolien du Pays Jusséen est à 800 mètres. La loi impose aussi de ne pas dépasser un certain niveau sonore, de sorte que les riverains ne soient pas gênés. Tout au long du projet, des études acoustiques sont menées pour s'assurer du confort des habitants.

Les éoliennes n'ont pas d'effets nuisibles sur l'homme en terme d'émissions d'infrasons. Le champ magnétique émis par une éolienne est largement inférieur au seuil réglementaire.

### Une éolienne porte atteinte au paysage : C'EST SUBJECTIF

Il s'agit d'une opinion : certaines personnes vont trouver qu'une éolienne ne s'intègre pas dans le paysage, quand d'autres la trouvent belle. Pour que les éoliennes s'intègrent au mieux au paysage, la loi prévoit qu'une étude paysagère doit être réalisée pour les implanter à un endroit où elles sont le moins visibles. Elle oblige aussi à équiper l'éolienne d'un balisage lumineux pour la sécurité aérienne.

### Ma maison va perdre de la valeur : FAUX

A ce jour, aucune étude n'indique de lien entre l'implantation d'un parc éolien et une baisse des prix de l'immobilier. Les prix de l'immobilier évoluent en fonction de la conjoncture. Ainsi, depuis 2007 en Haute-Saône, ils ont tendance à stagner voire baisser, indépendamment de tout développement de projets éoliens. Au niveau local, l'offre de logements est supérieure à la demande, ce qui entraîne les prix à la baisse.

### Une éolienne ne me rapporte rien : FAUX

Une éolienne génère des recettes fiscales significatives pour la commune et la communauté de communes où elle est implantée. Ces revenus peuvent financer des projets pour la collectivité (équipements, infrastructures, rénovations) et la rendre plus attractive. Les communes et les habitants peuvent aussi investir dans un parc éolien et obtenir un bon retour sur investissement.



**Global Wind Power**

Global Wind Power, une société leader dans l'éolien en Europe  
Société danoise implantée dans 5 pays dont la France, Global Wind Power a développé ou construit une soixantaine de parcs comptant plus de 900 éoliennes pour une puissance de 800 MW.

Pour toute information sur le projet éolien du Pays Jusséen, vous pouvez contacter :

Guillaume Oddon  
Chef de projet éolien  
france@globalwindpower.com  
Tél. 01 73 00 67 69

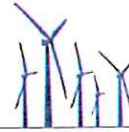


© Global Wind Power 2014





Turning Wind into Value



[A propos de nous](#) [Références](#) [Produit](#) [Projet de ventes](#) [Acquisition](#) [Carrières](#)

Références / [Projet éolien du Pays Jusseen](#) / [Brochure de présentation du projet](#)



- Nos références
- Sélection de clients
- Études de cas
- [Projet éolien du Pays Jusseen »](#)
  - [Brochure de présentation du projet »](#)
  - [Avis d'enquête publique](#)
  - [Résumé non technique de l'étude d'impact](#)

## Pays Jusseen

Participons à la transition  
énergétique  
de notre territoire

  
**parc éolien**  
du pays jusseen  
[www.paysjusseen-eolien.fr](http://www.paysjusseen-eolien.fr)

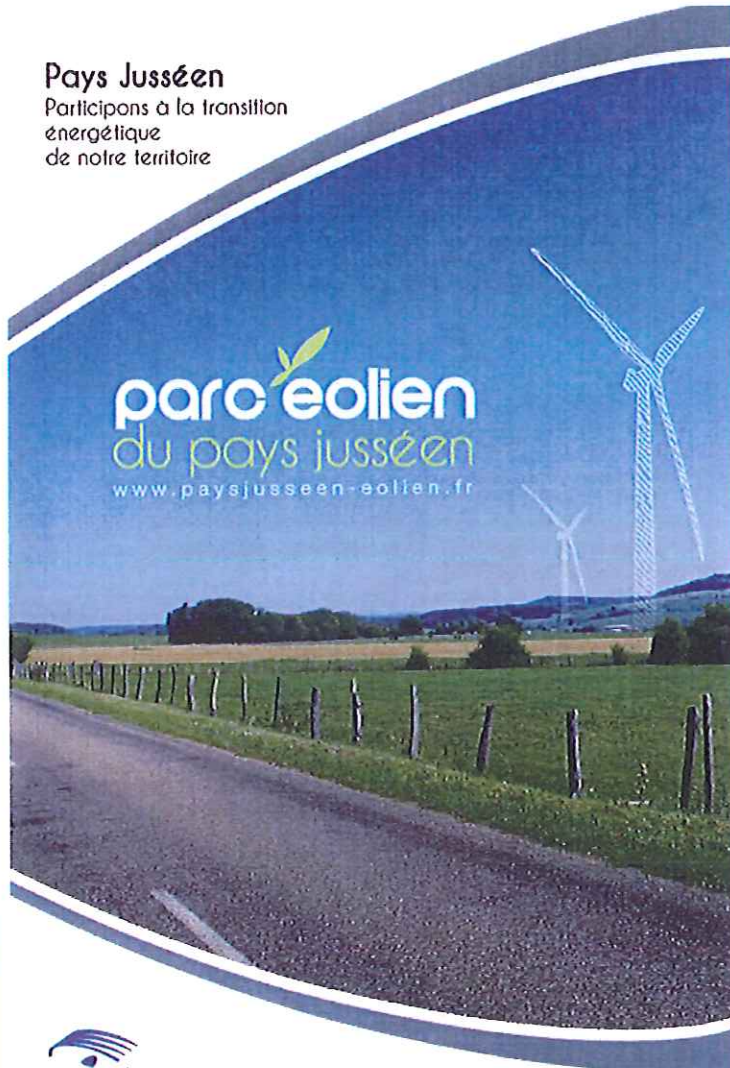


ILLUSTRATION BY TEN SOLUTIONS



**Capture d'écran de la page d'accueil du site web de la Communauté de Communes (www.cchvs.fr)**

**Capture d'écran de la page du projet sur le site web de la Communauté de Communes (www.cchvs.fr/index.php?option=com\_content&view=article&id=103&Itemid=706)**

Jussey

05/03/14

## L'étude sur le parc éolien est engagée

Le projet d'installation d'un parc éolien sur les communes de Vitrey-sur-Mance, Saint-Marcel et Rosières-sur-Mance est entré dans sa phase d'études de faisabilité. Pour cela les élus communautaires des Hauts du Val de Saône (HVS) ont été invités par le président Frédéric Buisson à se prononcer sur la continuité de cette étude par la Sté Global Wind Power France. Cette entreprise étant spécialisée dans la conception de ce type de réalisation, livrée clé en main, « de la conception à la réalisation ».

Cette délibération en conseil communautaire a été votée à l'unanimité. L'entreprise citée est donc autorisée à utiliser certaines voies communautaires, poursuivre et terminer les études de

faisabilité, en vue de l'obtention des autorisations nécessaires à la construction et l'exploitation du parc éolien du Pays Jusséen. La zone de développement éolien a été fixée par arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2013 sur les 3 communes citées, à la suite de la proposition de la com com HVS.

Mais avant toute chose, un diagnostic sur la force et la vitesse du vent est nécessaire, et pour cela un grand mat, d'une trentaine de mètres de hauteur a été installé en pleine nature à l'entrée de Vitrey-sur-Mance. Ce dernier est muni des supports horizontaux, sur lesquels ont été fixées des petites ailettes, destinées à recueillir un nombre de données sur le vent.



## Jussey

# Le parc éolien est en bonne voie

Le projet d'implantation d'un parc éolien ne date pas d'hier, les premières discussions avaient débuté entre les élus en 2006. L'arrêté préfectoral en date du 15 janvier 2013 a accordé les critères de sa faisabilité. Deux raisons majeures ont incité ce type d'aménagement dans le grand Pays Jussey : diversification des ressources énergétiques de la région et des ressources financières.

### Les étapes du projet

La faisabilité a déterminé l'identification de la zone, à savoir les communes de Saint-Marcel, Vitrey-sur-Mance et Rosières-sur-Mance, après délibération des conseils municipaux. Le développement du projet s'est poursuivi par l'implantation finale des éoliennes, après négociation foncière, étude paysagère et environnementale. Dans cette phase la capacité de raccordement électrique a été étudiée ainsi

qu'elle correspond aux contraintes techniques et environnementales, une distance de 700 m des habitations par exemple. Le courant produit sera transporté au poste de Vitrey, et celui de Jussey la proximité de ces postes par rapport au parc éolien permet d'envisager un faible coût d'installation des câbles de transport. La société Sicae, gestionnaire du réseau, envisage un raccordement de l'ordre de 20 mégawatts répartis sur les deux postes.

Les retombées financières ont également été calculées : communes, communauté, Département et Région en retireront des bénéfices substantiels, une estimation prévoit 83.000 € par an pour les communes et 113.000 € pour la communauté.

La Sté Global Wind Power a été chargée des installations, en raison de son expérience européenne, dans ce secteur d'activité.



■ L'étape, qui se déroule actuellement, est celle de l'instruction des dépôts de permis de construire.

que celle de production par des mesures du vent aux endroits choisis. La troisième étape, qui se déroule actuellement, est celle de l'instruction des dépôts de permis de construire. Construction, financement et exploitation suivront par la suite.

Les huit éoliennes seront réparties ainsi : quatre sur la commune de Vitrey, une à Rosières et trois à Saint-Marcel. Ces implantations



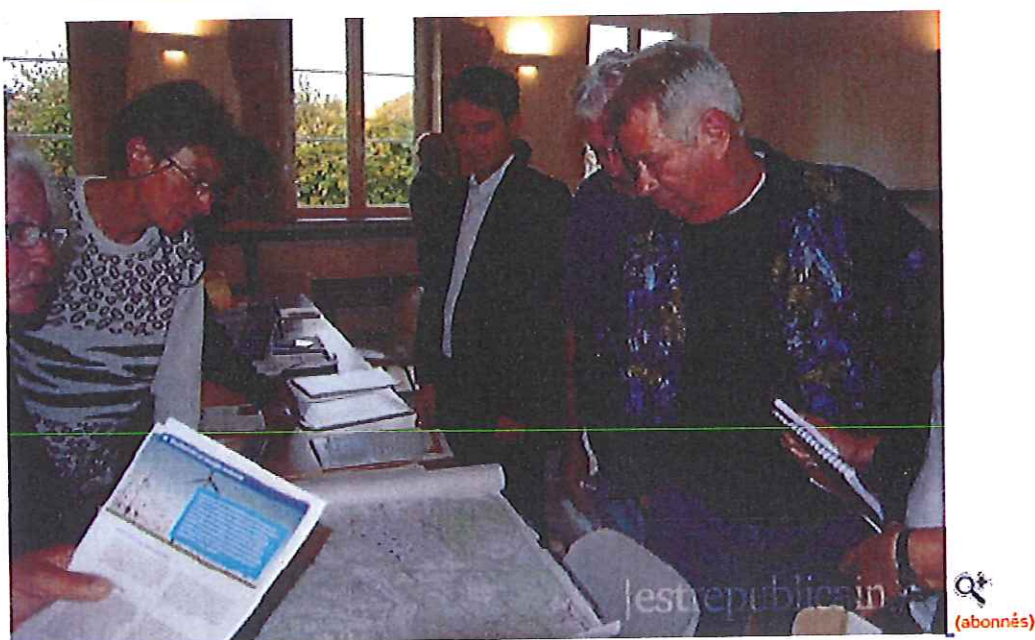
Article dans l'Est Républicain du 23 octobre 2014

22/10/2014 à 05:00 Vu 10 fois

## Vitrey-sur-Mance / Saint-Marcel / Rosières Les éoliennes font causer

Tags :

- [Haute-Saône](#)
- [Vitrey-sur-Mance](#)
- [Environs de Vesoul](#)



C'est surtout la conséquence sur les valeurs locales immobilières qui inquiètent quelques habitants.

Le projet d'implantation d'éoliennes sur les terres de la communauté de communes avait été lancé en 2008 par la com'com Pays Jusséen à l'époque. Aujourd'hui, c'est la nouvelle identité HVS, Hauts du Val de Saône, qui en a la charge. Huit éoliennes sont prévues, réparties sur les communes de Saint-Marcel, Vitrey-sur-Mance et Rosières. Dans un souci d'information à la population, des réunions publiques ont été organisées comme hier en mairie de Vitrey. Les responsables de la Sté Global Wind Power France et les participants, au nombre de quatorze, se sont exprimés, les premiers répondant aux questions des seconds, des opposants au projet pour la majorité.

Pour rappel, il est à préciser que les éoliennes seront d'une hauteur de 120 m à l'axe du rotor, chaque pale mesurant 62 m, elles seront installées sur des terrains privés, souvent des pâtures et généreront un loyer annuel d'environ 10.000 € au bailleur. Communes et communauté de communes en tireront un avantage financier par le biais des taxes versées à ces localités. Cette présentation étant faite par les représentants de la société, les questions des opposants ont animé le débat : nuisances sonores, conséquences pour l'environnement et surtout

pour la valeur de l'immobilier, pas de création d'emploi, pour les remarques les plus importantes. C'est surtout la conséquence sur les valeurs locales immobilières qui inquiètent quelques habitants : « Je n'aurais jamais construit à Vitrey si je l'avais su » ou encore « Je suis venu ici pour être tranquille ». Les représentants de Global Wind Power ont rappelé que les maisons les plus proches seront à 800 m d'une éolienne.

Côté emploi, « si les éoliennes n'en produisent pas, elles n'empêcheront pas d'éventuelles créations d'entreprises ».

Sur tout le territoire français, les zones où les parcs éoliens sont importants n'ont pas connu de dépréciation de l'immobilier, le risque semble minime.

Pour ou contre, le dossier avance ; une enquête d'utilité publique sera lancée prochainement.

Article dans l'Est Républicain du 7 novembre 2014

L'EST REPUBLICAIN du 7 novembre 2014

## Vitrey-sur-Mance De la Mance à la Sorlière

### Rénovation du monument aux morts

Le monument aux morts a été rafraîchi, les inscriptions repeintes ainsi que la barrière d'entourage, en cette année commémorative du centenaire de la Grande Guerre, c'est un hommage rendu aux soldats tombés pour la liberté de tous. Cette rénovation a été réalisée par l'employé communal avec le soutien de quelques bénévoles. La cérémonie du prochain 11-Novembre, qui aura lieu à 11 h 15, fera en quelque sorte office d'inau-

### guration.

### Souvenirs de la Grande Guerre

Le Syndicat d'Initiative organise une exposition sur la guerre 14-18. Le conflit dans sa dimension nationale sera abordé, mais le rôle joué par les habitants du canton sera mis en évidence. Souvenirs militaires (médailles, objets usuels, art des tranchées) seront exposés. De nombreux documents issus des recherches des membres du S.I. et des familles des soldats mobilisés illustreront cette riche exposition. 239 soldats du canton dont 48 de

Vitrey ont payé de leur vie leur engagement dans les tranchées, leur sacrifice doit rester dans les mémoires. Toute personne qui aimerait voir les objets d'un aïeul exposés peut les apporter à la pharmacie Prévost.

Du samedi 8 au mardi 11 de 13 h 30 à 18 h, à la salle polyvalente, entrée gratuite.

### Sollennas, le dossier électrique

Une nouvelle réunion d'information s'est tenue en mairie, réunissant une soixantaine de résidents de Rosières, Saint-Marcel, Vi-

trety et des localités voisines de Haute-Marne. En présence des représentants de la communauté de commune des Hauts Val de Saône, porteuse du projet, et ceux de la Sté Global Wind Power. De nombreuses questions ont été posées, « pas toujours les bonnes... des questions qui relèvent d'intérêt personnel », fait remarquer un élu local. Le représentant de la SICAE a également fait comprendre l'enjeu important d'un tel projet. À noter que la majorité des présents étaient des habitants de Haute-Marne.



Energie renouvelable

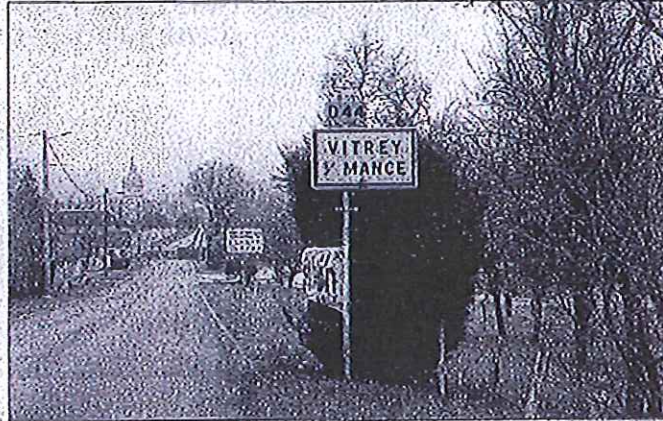
# Éolien en pays jusséen

Les habitants du pays jusséen peuvent se prononcer sur le projet éolien de la société Global Wind Power. L'enquête publique leur offre un cadre d'expression jusqu'au 23 décembre.

**L'**enquête publique vient de démarrer mais le projet de parc éolien du pays jusséen n'est pas une nouveauté. Il est dans les cartons depuis le mois de décembre 2006 lorsque le promoteur a identifié le site comme potentiellement favorable. Vent Invest, rachetée ensuite par la société danoise Global Wind Power, a alors pris attache avec la communauté de communes du pays jusséen.

« On ne se lance pas sans l'adhésion des communes », assure Guillaume Oddon, chef de projet éolien au sein de Global Wind Power.

Au départ, quatre secteurs avaient été identifiés. Au final, après les études d'impact, un



Le projet prévoit d'implanter huit éoliennes entre les villages de Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel.

Photo Bruno GRANDJEAN

seul est resté à savoir un territoire situé entre Vitrey-sur-Mance, Rosières-sur-Mance et Saint-Marcel. Le projet prévoit d'implanter huit éoliennes, d'une hauteur en bout de pale de 180 mètres, ainsi que

deux structures de livraison. La puissance du parc est estimée au maximum à 26,4 MW. L'implantation des éoliennes est prévue exclusivement en milieu agricole. La zone de développement éolien (ZDE) a été approuvée par le préfet en janvier 2013. Désormais cette étape n'est plus obligatoire, elle a été supprimée par la loi Brottes de mars 2013, tout comme la règle des cinq mètres. De plus petits projets peuvent donc désormais voir le jour.

### 200.000 € de retombées fiscales

L'enquête publique a démarré le 21 novembre dernier et se poursuit jusqu'au 23 décembre. Les habitants du secteur peuvent donc aller déposer leurs observations lors de permanences organisées en mairie. Avant cela, la société Global Wind Power a organisé des permanences et des réunions d'information sur le sujet. « C'est notre seul projet sur la région », explicite Guillaume Oddon, chef de

projet éolien. Sa société, dont le siège français est parisien, concentre ses efforts sur le Nord de la France, là où le vent souffle davantage. Au titre de leurs réalisations déjà existantes (4 parcs en France), il mentionne le site éolien de Montdidier dans la Somme qui est exploité sous forme de régie communale.

« De nouveaux modèles d'éoliennes plus performants arrivent sur le marché et nous permettent de viser des régions moins ventées », confie-t-il pour expliquer l'intérêt porté à la Haute-Saône. Enfin, il n'oublie pas de souligner les retombées fiscales annuelles, chiffrées à 200.000 €, à se partager entre la communauté de communes des Hauts du Val de Saône et les trois communes en question.

Sur la plaquette de présentation du projet, le calendrier vise une construction et une mise en service en 2016. C'est sans compter sur d'éventuels recours formulés par les opposants (lire par ailleurs). Car à ce jour aucune pale ne tour-

### Paroles d'élus

► Romain Mollard, président de la communauté de communes des Hauts du Val de Saône : « La communauté de communes a déjà donné son avis sur le dossier. Je ne vais pas l'annihiler d'un trait de plume. Je vais vous faire une réponse de Normand, je ne suis pas farouchement attaché, ni opposé au projet. Je comprends que certains s'en inquiètent. Je veux que les habitants des communes concernées donnent leur avis et de vrais arguments. Par l'enquête publique, ils peuvent s'exprimer. Je m'en remets à l'État pour la décision finale. »

► René Collenot, maire de Vitrey-sur-Mance : « En tant que maire, j'ai émis quelques réserves sur le positionnement de l'una des éoliennes du village. J'en ai fait la remarque écrite au commissaire-enquêteur. J'ai voté pour l'étude de faisabilité à la communauté de communes. Il y a une loi qui parle de transition énergétique, il va bien falloir s'y mettre. L'argent des éoliennes n'est pas ce qui me motive. Je veux que le projet tienne la route et que les habitants n'aient pas à en subir les aléas. C'est logique qu'il y ait des opposants et c'est bien quand il y a une opposition saine, ça peut faire avancer les choses. Mais dans l'ensemble, ça ne bouge pas beaucoup, la majorité des habitants est indifférente. »

ne encore dans le département. Le mot de la fin sera donc pour l'humoriste Laurent Gerra et sa solution révolutionnaire qui propose d'enterrer les éoliennes pour ne pas gâcher les paysages !

Cécilia CHARRIER

Prochaines permanences de l'enquête publique : le 3 décembre de 16 h à 19 h ; le 13 décembre de 9 h à 12 h en mairie de Saint-Marcel. Le 23 décembre de 16 h à 19 h en mairie de Vitrey-sur-Mance.

### Ils s'opposent

#### Un « Souffle citoyen »

L'association « Souffle citoyen » est née il y a environ un mois. Elle regroupe des opposants au projet éolien du pays jusséen. Son président qui réside à Betoncourt-sur-Mance, Guillaume Heninger, annonce une centaine d'adhérents.

« En tant que riverains, on va être impactés. Nous, on ne veut rien, on veut juste la paix », lance le jeune homme âgé de 36 ans. « Si c'était un projet rentable et créateur

d'emplois, je ferais des efforts », assure-t-il. Mais, d'après lui, c'est loin d'être le cas. Nuisances visuelles, dépréciation foncière, « à nous citoyens de démontrer qu'il y a des failles dans le projet. »

Guillaume Heninger et les membres de l'association sont prêts à agir. Pas comme d'ordinaire par la voie légale, mais plutôt de manière radicale.

Contact association : 07.80.43.35.06